

Conseil départemental de la Sarthe

Séances plénières des 15 et 16 mars 2018 – Budget Primitif

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je ne serai pas aussi enjoué que les précédents orateurs au début de cette séance de débat budgétaire, puisque, contrairement à ce que nous avons entendu, les médecins ne trouvent pas que la Sarthe soit si idyllique que cela ! Je partage, à cet égard, l'avis de Mme Labrette-Ménager. Notre Département souffre d'un manque d'attractivité. Je ne porte pas le même regard que M. Vallienne sur l'idyllisme qu'il décrit et bien des domaines nécessitent que nous nous attelions à la tâche, car nous sommes en difficulté.

Le rapport de présentation du budget n'offre guère de surprises. Ce n'est finalement qu'une copie fidèle du débat d'orientations budgétaires qui était assez précis et qui se traduit par les chiffres présentés par le Président de la commission des finances.

J'ai bien entendu les termes que vous avez utilisés pour décrire le budget : tourné vers l'avenir, innovant, protecteur, dynamique, serein, proximité, réalisme. En dressant ce descriptif, j'ai l'impression que l'on se regarde un peu le nombril et que l'on tombe dans l'autosatisfaction.

Peut-être conviendrait-il de regarder les choses d'une manière un peu plus réaliste. Il est une bonne chose de se décrire en termes positifs. Mais, personnellement, je n'ai pas pour habitude de me regarder le nombril de cette façon-là !

J'ai lu votre dossier de presse. Je n'ai rien inventé des termes que j'ai repris, c'est le champ lexical que vous avez utilisé.

Personnellement, je ne trouve pas que le budget soit innovant. Depuis le début du mandat, nous nous inscrivons dans une continuité ; en tout cas, depuis l'année dernière, nous n'avons pas assisté à de grandes innovations dans la façon de gérer le Département, il faut le souligner. C'est pourquoi je remets en cause des termes que vous avez utilisés. Je dirai qu'il s'agit d'un budget qui correspond à une réalité. Vous l'avez relevé, il existe des difficultés à l'élaboration du budget en raison des dotations de l'État et des charges sociales qui sont élevées. C'est ainsi que les collectivités ont du mal aujourd'hui à élaborer un budget. Nous ne dirons pas le contraire, nous sommes en responsabilités dans d'autres collectivités, nous avons le sens des responsabilités et savons lire entre les lignes.

Monsieur le Président, vous avez déclaré que vous n'aviez pas abaissé le budget de la culture contrairement à d'autres Département. Vous semblez vertueux. Je vous rappelle que nous avons réduit de 15 % toutes les aides aux acteurs culturels l'an passé. Nous ne le faisons pas cette année, certes, puisque cela a été fait l'an dernier !

Nous avons l'impression d'être les premiers de la classe un peu partout, mais je noterai des domaines où nous ne sommes pas très en avance lorsque l'on se réfère aux indices nationaux : l'emploi, la démographie, la progression de la pauvreté dans notre Département. Il est des domaines où nous sommes plutôt les derniers la classe. Nous pourrions porter un bonnet d'âne. Je ne critique pas le rôle et le travail des services qui réalisent un travail probant. Je l'ai dit, construire un budget n'est pas simple.

La mise en place des bornes de chargement des véhicules électriques est un domaine où le Département de la Sarthe est le dernier de la classe de la Région. La Vendée est très en avance. La Sarthe porte le bonnet d'âne de la Région, nous sommes les derniers de la classe. Mme Labrette-Ménager l'a souligné, en matière médicale, le Département de la Sarthe occupe également le dernier rang.

Dans plusieurs domaines, il va falloir que nous innovions, à l'image de ce que nous avons fait au Centre Jean Bernard, en finançant des technologies nouvelles en oncologie. L'idée était excellente. Dans votre projet de mandat, Monsieur le Président, il me semble que vous et votre équipe aviez évoqué l'idée de mettre en place la télémédecine. Au bout de trois ans, nous n'avons toujours rien vu. Des projets de télémédecine sont en développement dans le Département, notamment au niveau du pôle métropolitain, en tout cas, ici, au Département, il serait une bonne chose que nous nous intéressions à ce sujet. Cela ne résoudra pas tout au niveau médical, mais apportera forcément une contribution positive à la problématique médicale.

Nous formulons un vœu que nous vous avons fait parvenir sur le thème médical. Le Département doit se saisir du sujet, il le fait à certains égards, mais il convient de faire pression sur le Gouvernement pour que des décisions radicales soient prises pour faire cesser de conventionner des médecins là où nous n'en avons plus besoin. Il faut les conventionner sur les territoires qui connaissent des déficits. C'est une priorité. Il s'agit là d'une piste, sans doute en existe-t-il d'autres. Un éminent député de l'Assemblée travaille à cette question, c'est une très bonne chose. En son temps, il a innové. Il convient aujourd'hui que nous donnions un coup d'accélérateur. Nous sommes prêts à y travailler davantage avec vous en commission pour que ce problème soit résolu et que l'on puisse progresser.

Les efforts ne compenseront pas les départs à la retraite au cours des cinq prochaines années. Nous nous retrouverons dans une situation dramatique. Il faut être réaliste. Il faut que nous nous retroussions les manches. La volonté de nous retrousser les manches est ce qui fait défaut dans ce budget, sur ce sujet comme sur d'autres.

J'ai lu votre dossier de presse de 38 pages, présenté à la presse cette semaine qui affichait 0 % de masse salariale, 0 % ... On a le sentiment de déguster un yaourt à 0 %, sans saveur. C'est toujours moins bon sans matière grasse !

Je ne critique pas la gestion qui est complexe, mais nous aimerions qu'il y ait davantage d'innovations, plus d'envie également sur des sujets cruciaux. Je reconnais que des actions sont entreprises, je ne tiendrai pas le discours selon lequel tout ce qui est fait par la droite est mauvais et tout ce qui est fait par la gauche est bon. Je ne tiendrai pas un tel discours, vous l'avez dit, il faut être constructif. Mais il convient d'être davantage incisif s'agissant de certains sujets parce que ce sont des sujets cruciaux pour nos concitoyens, pour les Sarthoises et les Sarthois.

Vous parlez d'aides aux collectivités, aux communes pour soutenir les territoires. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous, mais quand on voit, depuis quelques années, la manière drastique dont les subventions aux collectivités ont baissé, on s'interroge. Nous avons établi des fiches : nous finançons à 20 % mais nous fixons des plafonds, limitant fortement les aides. Je sais bien que nous avons des contraintes budgétaires, mais si nous voulons soutenir des projets, peut-être conviendrait-il de le faire pleinement dans certains domaines. S'agissant des maisons médicales, les projets sont moins nombreux et les subventions à la baisse. Mais si je prends l'exemple de la politique sportive sur le Département qui participe de la cohésion sociale et de la santé, tous les projets nouveaux ont été mis de côté. Nous avons décidé de retenir uniquement des aides pour les rénovations. Peut-être le montant des aides n'est-il pas incitatif et freine les collectivités qui souhaitent rénover. C'est compliqué.

Enfin, vous avez souligné que l'enjeu passait par l'attractivité. C'est un enjeu démographique, pour le médical, pour l'emploi. Nous partageons cet avis, mais faisons-le dans tous les domaines. Lors du DOB, nous avons débattu de l'enseignement supérieur dont nous avons la charge. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) Nous avons le choix. Une de nos commissions s'intitule « Commission Culture, Sport, Tourisme et Enseignement supérieur ». Nous pensons que l'enseignement participe de l'attractivité du Département et de notre territoire : l'université du Maine, les écoles d'ingénieurs, de géomètres, etc.

forme le pôle central du Département pour attirer les jeunes et assurer l'avenir du Département. Nous souhaitons une plus grande implication dans cette université et l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un souhait. L'enseignement supérieur permettra à notre Département de rayonner et de préparer son avenir. Nous savons que les villes qui ont une université forte ont une jeunesse forte, une dynamique d'emploi élevée qui génère elle-même de la dynamique pour les entreprises et pour l'emploi.

Je n'ai cité que quelques exemples. Nous débattons des différents sujets au fil des dossiers. Je ne reviendrai pas sur la sécurité routière et la limitation de vitesse à 80 km/h. Je terminerai sur un sujet qui nous a interpellés cette semaine.

Nous sommes confrontés à une situation d'urgence et de crise. Nous vous demandons de la gérer au regard de l'urgence : je parle du Foyer de l'enfance qui connaît une situation critique. Nous vous interpellons, Monsieur le Président, pour que vous inscriviez les moyens d'urgence. Certes, il convient de trouver et de mettre en place des solutions à moyen ou à long terme, mais, pour l'heure, la situation est d'une extrême urgence. Pour le bien de tous, des enfants, des personnels, il convient d'intervenir et de mettre les moyens humains suffisants. Je n'entrerai pas dans le détail car il s'agit d'un sujet délicat. En tout cas, nous vous demandons d'intervenir urgemment et de mettre en place un dispositif adapté à la résolution de ce problème que connaît le Foyer de l'enfance. Il est récurrent. À chaque fois, vous nous dites que nous allons changer le directeur, que nous mettons en place une stratégie. Aujourd'hui, personne ne peut le nier, la situation est dramatique.

Monsieur le Président, vous êtes en responsabilité. Nous comptons sur vous pour agir et intervenir de manière radicale. Il faut taper du poing sur la table. C'est du moins ce que nous pensons pour sauver le Foyer de l'enfance.

Tels étaient les mots que je souhaitais formuler au nom du Groupe des Élus de gauche et républicains.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

La session budgétaire s'inscrit dans la logique du DOB, ce qui est plutôt rassurant. Je reprendrai donc ce que j'ai eu l'occasion d'exposer à cette occasion, qui vous avait quelque peu fâché et vous fâche encore ce matin.

J'aimerais que l'on sorte un peu des discours caricaturaux selon lesquels il y aurait les gentils élus de la majorité qui aiment le Département, qui travaillent pour le Département, qui font bouger le Département, et les méchants élus de la minorité – on se demande même pourquoi ils sont élus – qui n'aiment pas le Département, qui passent leur temps à le dénigrer. Tel est bien le discours que vous avez tenu.

Lorsque Mme Labrette-Ménager fait état des difficultés de démographie médicale dans le Département, on ne l'accuse pas de critiquer le Département, tout simplement parce qu'elle ne le critique pas : elle fait simplement état d'une situation. Il convient donc de se garder de porter des jugements, parfois à l'emporte-pièce comme l'a fait M. Grelier. Quand on est élu de l'opposition, on joue un rôle un peu différent de celui d'un élu de la majorité. Notre rôle consiste à mettre l'accent sur ce qui ne va pas. J'entends les discours de l'opposition à la ville du Mans lorsqu'elle porte l'accent sur ce qui ne va pas. Elle a raison de le faire. Parfois, elle est, en effet, accusée de dénigrer la ville.

J'entends également les discours de votre leader adoré, Laurent Wauquier, lorsqu'il dénigre la France. Le lui reproche-t-on ? Non, il met l'accent sur ce qui dysfonctionne. Porter l'accent sur ce qui ne va pas, est-ce dénigrer le Département ? Est-ce ne pas aimer son territoire, ne pas le défendre ? Je ne le crois pas. À moins que vous nous demandiez d'être une minorité de béni-oui-oui qui applaudissons comme vous à tout rompre lorsque M. Vallienne lance les applaudissements. Je crois que nous sommes dans notre rôle.

J'explique toujours à mes élèves que s'ils veulent progresser, ils doivent se pencher attentivement sur leur copie, là où ils ont échoué. Sur les bancs de l'assemblée, nous avons tous la même volonté de faire progresser le Département. Il n'y a pas, d'un côté, la majorité qui voudrait faire progresser le Département, de l'autre, la minorité, qui voudrait le faire reculer. Non, nous voulons tous que le Département progresse. Et pour cela, il y a nécessité à s'unir, mais aussi à étudier ce qui ne fonctionne pas. Dans plusieurs domaines, la Sarthe est devenue la lanterne rouge de la Région. Ce ne sont que des faits. Nous pouvons, comme les petits singes, nous voiler les yeux, nous boucher les oreilles et ne plus rien dire. Mais je ne crois pas que notre rôle consiste en cela. Il est de porter l'accent sur ce qui n'a pas été et de voir comment collectivement nous pouvons améliorer la situation. S'il vous plaît, Mesdames, Messieurs les élus, de la majorité, ne nous portez pas grief d'être dans notre rôle d'opposants.

Face aux problèmes, il y a nécessité de se mobiliser collectivement. Mme Labrette-Ménager a évoqué la démographie médicale, M. Grelier a apporté des réponses et je ne doute pas que Mme Cantin le fera également. On voit bien que c'est un sujet qui est vécu dramatiquement par nos habitants, voire par nous-mêmes sur l'ensemble des territoires. Y a-t-il un seul élu ici qui puisse affirmer que sur son territoire des habitants ne se plaignent pas de l'absence de médecin ?

Ne nous faites pas dire non plus ce que nous n'avons pas dit. C'est ainsi que nous n'avons jamais dit que dans le budget proposé tout était à jeter. D'ailleurs, comme nous l'avons toujours fait, nous voterons un certain nombre de délibérations. Des politiques vont dans le bon sens, auxquelles nous pouvons souscrire. Le déploiement de la fibre optique comme les efforts non négligeables réalisés en faveur des collèges vont dans le bon sens, et heureusement ! Pour autant, nous sommes là aussi pour pointer les dysfonctionnements. Le présent budget s'inscrit dans un contexte plus favorable que les autres années parce que la situation financière du Département est saine. Lors du DOB, j'ai eu l'occasion de saluer les efforts de gestion qui ont été réalisés par votre majorité, parce que la reprise économique est là et commence à produire ses effets. C'est ainsi que le rapport sur le RSA affiche une baisse du nombre de foyers allocataires ; c'est le signe d'une amélioration. Il est de ne pas rater le train de la reprise, il ne faut pas que la ville du Mans et le Département restent sur le quai de la gare en regardant passer le train. Il faut monter dedans, ce qui suppose de faire mieux et plus, comme l'ont souligné Christophe Chaudun, Elen Debost ou comme d'autres le souligneront peut-être.

Je reviens sur la déclaration de M. Le Mèner, reprise hier dans *Le Maine Libre*. Je cite : « *On ne peut pas dissocier notre Département de la ville centre. Il faut que Le Mans retrouve de l'attractivité en faisant plus et mieux. (...) Le chef-lieu doit tirer la Sarthe.* »

J'apprécie la déclaration, notamment eu égard aux propos que Dominique Le Mèner a tenus expliquant qu'il ne fallait pas dénigrer les territoires du Département.

Quand je relis sa déclaration, je suis plutôt d'accord. Il explique que l'on ne peut pas dissocier notre Département de la ville centre. En effet, on ne peut pas concevoir le Département sans Le Mans, sans la Métropole et Le Mans et la Métropole ne peuvent se concevoir sans le Département.

Nos destins sont liés, ce qui sera bon pour Le Mans sera bon pour la Sarthe et ce qui sera bon pour la Sarthe sera bon pour Le Mans. Je souscris donc à son propos.

La seconde phrase était : « *Il faut que Le Mans retrouve de l'attractivité en faisant plus et mieux.* » Oui, comme pour le Département, tout n'est pas rose au Mans, tout n'est pas noir non plus. Il y a possibilité de faire mieux, de faire plus, je crois que c'est ce à quoi s'emploie la majorité municipale à laquelle j'appartiens. De la même façon que la majorité départementale à laquelle vous appartenez essaye de faire plus et mieux dans le Département.

Dernière phrase : « *Le chef-lieu doit tirer la Sarthe.* » Oui, je suis d'accord, c'est aussi le rôle d'un chef-lieu d'être la locomotive qui fait avancer un Département et un territoire. Malgré tout, on sent dans les propos de Dominique Le Mèner une petite pique politique même s'il s'en défend.

L'attractivité du Mans est à l'image de l'attractivité du Département. Si je retiens les critères démographiques, selon les derniers chiffres de l'Insee qui couvrent la période 2010-2015, Le Mans Métropole a gagné 0,3 % de population, le même pourcentage pour le Département de la Sarthe.

Dans le même temps, la ville centre a repris le chemin de la croissance, ce que prouve une série d'indicateurs, par exemple, les effectifs scolaires auxquels s'est référé M. Boussard en évoquant la défense des écoles rurales, propos auquel je souscris. Le premier degré perd 732 élèves dans la Sarthe d'une rentrée à l'autre alors que les effectifs sont stables au Mans. Des indicateurs montrent que l'attractivité de la ville n'est pas si mauvaise.

En 2016, 1288 créations d'entreprises ont été enregistrées sur Le Mans Métropole. Des groupes industriels, des groupes tertiaires ont fait le choix de s'installer au Mans. Artprom explique dans la presse de cette semaine qu'il va construire 12 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires à Novac Sud, 2 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires en gare nord. Une entreprise a décidé de s'installer à la ZAC du Monnée à Allonnes qui aujourd'hui est remplie. Il va falloir penser à de nouveaux projets. On voit que des choses se passent positivement au Mans, dans la Métropole comme sur le reste du Département. Cela se traduit sur le taux de chômage qui, au Mans, est passé de 10,4 % à 9,5 %.

D'ailleurs, le dynamisme économique que l'on retrouve dans l'agglomération bénéficie pleinement au Département. L'impôt local prélevé sur le territoire de Le Mans Métropole représente en 2016 une recette pour le Département de 163,5 M€. Les contribuables manceaux, métropolitains viennent contribuer à la solidarité départementale.

L'attractivité s'est améliorée mais elle pourrait s'améliorer encore et nécessite un travail collectif dans le sens où « le chef-lieu doit tirer la Sarthe » pour reprendre l'image ferroviaire employée par le Président. Le Mans doit être la locomotive du Département. Il est impossible de penser l'un sans l'autre.

La locomotive sert à tirer les wagons. Que pouvons-nous faire lorsque le train n'arrive pas à accélérer ? Premièrement, abandonner des wagons et laisser la locomotive avancer seule. Cela n'a jamais été le choix de la Métropole. La meilleure preuve en est l'illustration de ce qui passe au Pays du Mans et au Pôle métropolitain. On voit que la complémentarité qui se joue entre Le Mans Métropole et les autres communautés de communes de ces territoires permet précisément de soutenir ensemble un certain nombre de projets avec succès et de jouer sur la complémentarité ville-campagne. Nous en avons donc besoin. Telle n'est pas l'hypothèse que je retiendrai pour mieux faire avancer le train.

Peut-être faut-il impulser plus d'énergie dans la locomotive. Si je reprends une image ferroviaire, qui remonte au passé : il faut mettre du charbon. Peut-être le Département aurait-il un plus grand rôle à jouer. En tant qu'élus d'un territoire, je note plutôt un repli du soutien du Département sur plusieurs plans. M. Chaudun a évoqué le repli du financement en faveur de l'université, qui est une erreur colossale de votre majorité. L'université est l'avenir de notre ville, de la métropole, du Département. Ce repli de l'université c'est de ne pas s'engager vers l'avenir ; c'est une erreur.

S'agissant d'un certain nombre de projets structurants, le Département ne répond plus présent. Par exemple, en matière d'équipements sportifs. Nous avons une tradition : tous les ans, le Département aidait à la création d'un équipement sportif qui bénéficiait à une large part de la population. Ce n'est plus le cas désormais. Et parfois cela se fait au détriment du monde rural. C'est ainsi que vous avez pris la décision de ne pas soutenir la construction de box sur l'hippodrome, qui ne bénéficient pas directement aux Manceaux, mais à l'ensemble de la filière équestre du Département. Pourtant, votre choix est de ne pas soutenir ce projet, à moins que vous n'ayez changé d'avis.

Je citerai également le soutien à la baisse de nombreux acteurs du territoire. Le compte administratif de la ville du Mans affichait 276 000 € au titre de l'aide versée par le Département à la ville en 2015 ; elle est de 82 000 € en 2016. Voilà une illustration assez simple du repli du soutien du Département.

Sur certains sujets, j'ai même l'impression que vous avez abandonné la ville. En matière de démographie médicale, je pourrais citer des exemples. Des projets pourraient être aidés à certains endroits du territoire. Or, ils ne le sont pas s'agissant de la ville. Je ne parle pas des négociations qui sont intervenues avec l'AES au cours desquelles le Département a fait en sorte que les propositions portées par la ville soient sacrifiées au profit d'autres territoires.

Monsieur le Président, je souscris à votre déclaration selon laquelle on ne peut pas dissocier notre Département de la ville centre, mais j'attends des actes. Le problème c'est que l'on assiste aujourd'hui plutôt à l'inverse. Nous relevons la volonté de cultiver en permanence une forme d'opposition ville/campagne qui n'est certainement pas conforme à nos pratiques politiques passées, à la vie de nos concitoyens ou à leurs attentes.

Pourtant, quand vous avez besoin des élus du Mans ou de la Métropole, vous avez pu compter sur nous. Par exemple, lorsque vous avez eu besoin que certains élus jouent un rôle positif pour fermer un collège en zone d'éducation prioritaire, vous n'avez pas eu à vous plaindre de notre soutien. Mais la réciprocité n'existe pas, ce que nous pouvons regretter.

Alors, oui, Monsieur le Président, Le Mans peut faire mieux et plus, oui, Mesdames, Messieurs les élus de la majorité, la Sarthe peut faire mieux et plus. Ne croyez pas que c'est l'un sans l'autre que nous y parviendrons ; c'est l'un avec l'autre que, demain, nous pourrons lancer le train de la reprise économique à plus grande vitesse dans la Sarthe et que tout le monde y trouvera son compte.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

J'interviens notamment en réaction aux propos de M. Grelier, car je ne peux laisser dire que les Conseillers départementaux de la minorité dénigraient le département. L'envie est collective, la fierté est partagée pour la Sarthe au vu de ses investissements et réalisations. Nous ne nous en cachons pas. Pour prendre deux exemples, la vidéo sur les travaux sur les collèges que vous nous avez montrée est superbe, elle est pédagogique et concrète. Nous sommes fiers du travail réalisé dans les collèges, mais cela ne retire en rien nos appréhensions sur le coût des PPP relatifs à la construction des collèges que le Conseil départemental devra assumer au cours des années à venir.

Dans le domaine de la solidarité, nous sommes fiers du travail entrepris par les services et par tous les élus qui font preuve d'innovation pour ne citer que la technicothèque, la plate-forme Viatrajectoire, le projet 2A, qui débloquent des moyens pour les EHPAD, pour les structures du handicap, pour la protection de l'enfance. Cela ne nous empêche pas de demander et de rappeler au Conseil départemental la nécessité d'aller plus loin pour les services à domicile ou pour le Foyer de l'enfance. Aussi, je trouve que les leçons de morale sont malvenues. Avant de laisser entendre que nous ne faisons rien ou pas assez – c'est ce que nous avons entendu ce matin –, associez-nous davantage, ne nous laissez pas en apprendre plus sur le Département dans la presse qu'à vos côtés, laissez-nous siéger davantage dans les lieux où les décisions se prennent, laissez-nous vous alerter et critiquer vos décisions quand elles nous semblent mauvaises sans risquer de perdre votre confiance.

L'opposition a proposé un contre-budget en 2016. J'ai le souvenir que l'on nous avait ri au nez. Ne confondez donc pas tout ! Notre critique de la politique du Département aujourd'hui n'est pas une critique de la Sarthe. Il faut être convaincu que la critique est aussi source de progrès. J'aimerais qu'on nous laisse la liberté de dire ici ce qui ne fonctionne pas, ce qui relève d'une erreur ou d'un oubli. Si nous ne pouvons plus débattre, en effet, nous n'avons rien à faire dans cette assemblée ! N'oubliez pas que nous portons aussi dans nos prises de parole les sollicitations et les inquiétudes de nos concitoyens. À mon sens, l'ambition collective que vous évoquiez précédemment relève de la volonté de la majorité d'associer les minorités qui souhaitent s'investir dans la recherche de solutions pour les Sarthois.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Il est important que le Département et la ville du Mans travaillent la main dans la main, que l'on développe nos atouts. Vous l'avez souligné, il existe une certaine entente, voire une complicité entre le Président du Conseil départemental et le Maire du Mans dans le passé. Il est souhaitable que cela se poursuive et que nos images s'améliorent conjointement.

Le Département, la Ville, la Métropole détiennent des atouts incroyables. Il faut aller bien au-delà de l'image que l'on a pu diffuser avec « La Sarthe, un jardin extraordinaire », les rillettes ou les 24 heures du Mans. D'autres atouts existent.

Nous avons une chance incroyable. Il s'agit de notre positionnement géographique avec les autoroutes qui ont été construites, mais aussi le train, il faut se battre dans les années à venir pour défendre la desserte ferroviaire du Mans qui pourrait être menacée par rapport à la mise en concurrence. La convention s'applique à droits constants, mais qu'est-ce que ce sera demain ? Nous avons vraiment intérêt à travailler en commun.

Nous avons également intérêt à développer la complémentarité du Mans avec son environnement géographique. Je pense que nous travaillons insuffisamment sur l'image de la Normandie, de la Bretagne, de la Touraine, qui est très complémentaire avec celle de la ville du Mans, en particulier avec Angers. Par rapport aux grands ensembles que sont Nantes ou Paris, nous avons intérêt à développer ce partenariat stratégique avec la ville d'Angers. De ce point de vue, l'université a un programme de rapprochement avec Angers qui a donné lieu à de premières réflexions. Dans les années à venir, nous connaissons peut-être une fusion des universités avec le développement d'une antenne CHU d'Angers au Mans, ce qui pourrait résoudre des problèmes de démographie médicale.

Il est utile de travailler ensemble sur ces grands enjeux. Je souhaiterais que le Département, notamment en matière d'enseignement supérieur, puisse non seulement prolonger l'action du Département en termes d'investissement, mais aussi sur le plan du fonctionnement, parce que l'université a besoin de moyens financiers pour se développer en complément de l'État. Il faut que nous travaillions en commun.

Nous avons de nombreux atouts et nous sommes attractifs dans les domaines de la recherche, de l'innovation, du développement. Quand un grand groupe comme Ikea choisit Le Mans plutôt qu'Angers, c'est la preuve de l'attractivité de notre agglomération. Chacun son point de vue sur le fond. Le fait même qu'un groupe international qui ne fait pas forcément dans les sentiments décide de s'implanter au Mans, à proximité du canton de notre collègue d'Yvré-l'Évêque, est plutôt une bonne nouvelle.

Pour attirer les cadres, il faut aussi que nous développions l'image d'une ville active, qui bouge. Tous les spectacles, toutes les tournées se déroulent au Mans. ... sans doute pas Beyoncé ... peut-être un jour.

Nous comptons bien des atouts. Travailler la main dans la main est une attente car nous sommes confrontés à une concurrence forte. Il faut essayer de travailler à la fois sur nos atouts, valoriser ce qui existe, développer ce qui est moins connu et travailler en partenariat avec nos voisins géographiques.

Examen du vœu relatif au projet d'abaissement de la vitesse à 80 km/h

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous estimons que la rédaction du vœu par la majorité est plutôt habile et bien tournée puisqu'il est demandé que le Département soit associé et ait la prérogative de débattre des limitations en fonction des situations, ce qui est plutôt intelligent. Sans doute est-ce M. Beauchef qui a rédigé ce vœu ... ! (*Rires.*) En tout cas, pendant l'intermède méridien, je lui avais demandé que la carte et la classification des routes départementales soient annexées au vœu afin que la clarté des informations caractérise le réseau routier départemental.

Notre groupe votera favorablement le vœu.

Rapport n° 17 : faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Merci à la Présidente de la Commission pour le document qui me sera remis et les compléments d'information qu'elle a apportés, répondant ainsi aux questions posées sur les comités sportifs départementaux.

Je reviens aux équipements sportifs. Certes, un diagnostic des équipements sportifs dans le Département a été réalisé en 2017. Il en ressort une inégalité de répartition sur le territoire départemental, mais surtout, comme vous l'avez souligné, un parc vieillissant. Quarante pour cent des équipements ont plus de trente ans et 54 % des équipements sportifs utilisés par les collèges ont plus de trente ans.

Une autorisation de programme de 300 000 € est inscrite pour l'aide aux équipements. Certes, vous dites que les collectivités et les intercommunalités ne sollicitent pas le Département, mais au regard du diagnostic, je pense que cette autorisation est insuffisante pour répondre aux besoins, aux enjeux et au soutien des collectivités. Le rôle du Département ne consiste-t-il pas à inciter et à soutenir les collectivités pour rénover les équipements, en particulier ceux utilisés par les collèges ?

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je ne répéterai pas mon propos de ce matin, je ne voudrais pas à nouveau être taxé de dénigrement ! Aussi, je soulignerai les points positifs avant de relever les points moins positifs. Voyez, je suis un bon élève, j'apprends, j'ai bien écouté !

Des actions sont très positives. Je citerai, par exemple, le domaine de la lecture publique qui, à mon sens, sur le Département, est excellent. Je le dis en toute connaissance de cause puisque nous avons travaillé sur notre territoire avec le Département. Il y en a d'autres. Vous voudrez bien m'excuser si j'en oublie quelques-uns.

Deuxième point plutôt positif : il est une bonne chose de rechercher les touristes à l'étranger comme les Chinois ou les Japonais. Un travail est d'ailleurs réalisé conjointement avec la ville du Mans. Mme Rivron l'a rappelé. Des actions sont donc positives. Pour autant, nous pensons qu'en termes de rayonnement, notamment de l'enseignement supérieur, l'on devrait pouvoir faire mieux. L'argument de ne pas dépasser un pourcentage d'augmentation de 1,2 % au titre du budget de fonctionnement par rapport au budget précédent est un peu tiré par les cheveux. Nous ne sommes qu'à 0,5 %. Une petite marge de manœuvre aurait pu être trouvée pour soutenir davantage notre université qui, selon moi, est un pilier de l'attractivité départementale.

Vous avez déclaré que vous assumiez votre choix de ne plus aider les projets nouveaux d'équipements sportifs. Je ne veux pas, pour ma part, assumer ce choix. Si des collectivités abandonnent leurs projets, c'est précisément faute de cofinancements. Cela pose problème. Ce n'est pas parce que les collectivités ont moins de projets à présenter, mais parce qu'elles n'ont pas trouvé les cofinancements, surtout dans les secteurs où sont implantés des collèges. Il est dommageable pour les associations, les jeunes du territoire, les jeunes collégiens de ne pouvoir bénéficier de ce type de projets.

La somme de 300 000 € d'aides n'est pas énorme. Si l'état des équipements sportifs se dégradait vraiment comme le diagnostic l'a montré, le montant ne s'élèverait pas à 300 000 €. Les rénovations thermiques, par exemple, engendrent des dépenses bien supérieures.

Il y a peu de temps, ma collectivité a rénové un gymnase, et pas du tout pour 300 000 €. Si nous prenons

en compte l'ensemble du Département, l'inscription reste insuffisante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe ne votera pas ce rapport car si des actions sont positives, nous pensons toutefois que l'on peut faire mieux.

J'ai oublié de dire un mot sur le *Guide du routard*. Je ne voulais pas laisser le monopole du *Guide du routard* à M. Vallienne ! Le Pays du Perche sarthois éditera également le *Guide du routard*. Une partie du Département de la Sarthe est concernée par ce guide. L'inauguration aura lieu au printemps prochain, à Nogent-le-Rotrou, au château des comtes du Perche, en présence de Stéphane Bern. Vous serez invités !

Jacqueline PÉDOYA (*Conseillère départementale du canton Le Mans 5*)

Ce matin, il a été largement question d'attractivité sur notre Département. Je dis bien « notre Département », même si je suis habitant du Mans et non d'une autre ville ou d'une autre commune de la Sarthe.

À l'heure du déjeuner, nous avons échangé avec Véronique Rivron. Aussi bien elle que moi étions sur le point d'intervenir ce matin. L'attractivité d'un Département passe aussi par la culture, le patrimoine, le tourisme, le sport. L'attractivité se compose de nombreuses branches, la notion est riche et très large. Cela dépend de la façon dont on la définit. Tous les sujets que j'ai évoqués en font largement partie.

Je dirai un mot du tourisme fluvial, car je suis concernée. Bernard Breux, l'adjoint en charge de Nature en ville et du port du Mans, a accepté le projet que nous avons évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de la commission. Il s'agit d'un très beau projet qui part de la ville du Mans vers le Département de la même façon que, à l'inverse, des projets initiés au Département viennent au Mans. Peut-être est-ce là une façon de travailler ensemble, de considérer ce qui est positif et ce qui l'est moins, de nous adresser des observations. Soyons honnêtes, les observations que nous nous adressons entre majorité et minorité nous nous les adressons au sein de notre groupe politique. Soyons un peu tolérants et parlons-nous.

Dans le cadre de la commission, je suis obligée de vous dire, Monsieur Chaudun, mon cher ami, que l'attractivité d'un territoire doit toucher également les touristes étrangers. Nous sommes à une époque où ne pas toucher les étrangers pour faire rayonner notre Département est une erreur.

Mme Rivron représente le Département et moi la ville du Mans, où je suis en charge, dans le cadre de mon mandat, des relations internationales. Où que nous allions, nous croisons des personnes qui viennent de tous pays. Le dernier forum où nous étions invitées au mois de novembre et où j'ai pris la parole pour la ville du Mans réunissait vingt-neuf nationalités. Seuls Le Mans et la Sarthe représentaient la France.

Nous restons modestes, je ne vais pas prendre la grosse tête. Mais il me semble toutefois qu'à notre époque, il est important pour l'avenir de nos enfants, qui, d'ailleurs, se déplacent bien plus facilement que nous-mêmes à leur âge, de nouer ces relations extérieures. Il ne faut pas qu'elles mettent en cause les activités que nous menons dans le Département.

Ensuite, se posent des questions de budget. La culture a souffert de baisses importantes. Je voudrais être assurée qu'elles ne se poursuivront pas. J'ai vérifié que les subventions versées en faveur des différents événements restent inchangées et que les manifestations n'ont pas été amputées. Certaines sont menées en commun avec la ville du Mans. À l'heure actuelle, nous ne pouvons éviter d'œuvrer de concert en matière de culture et de patrimoine, faute de quoi la situation se révélera ingérable et nous perdrons toute capacité d'agir.

Mme Rivron a évoqué le cœur de ville et la Visitation, un magnifique projet qui est conjoint et qui fait partie de l'attractivité d'une ville et d'un Département puisque tout le monde y participe. L'Europa jazz

s'installe, Lucien Ruimy ouvrira son centre d'art.

La semaine dernière, j'ai visité, le site de la criée Larget. Le Département et la ville ont été sollicités. M. Le Mèner et le maire du Mans n'ont pas pris d'engagement financier, uniquement l'engagement de communiquer sur le lieu où se dérouleront des activités culturelles. C'est un lieu patrimonial magnifique. Il faut que nous soyons côte à côte dans le cadre de telles actions, je ne vois pas comment nous pourrions procéder autrement.

Vous dites ne pas être informés du budget du festival de l'Epau avant la manifestation. Une demande a été faite auprès du maire. Pour l'heure, il n'a dit ni oui ni non. Avoir une lecture claire du budget permettrait de connaître le montant exact du festival. Je pense que nous l'obtiendrons sans grande difficulté.

Pour ma part, je me félicite du travail que nous effectuons ensemble. Si nous pouvons avoir des divergences, il faut que nous les évoquions. Mais travailler ensemble pourrait faire progresser de manière très positive.

Rapport n 18 : promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Le tourisme reste une carte économique fondamentale. Bien heureusement, le Département peut encore agir et dispose d'un certain nombre de leviers. Aujourd'hui, je me réjouis que le Département se soit donné un certain niveau d'ambition, notamment en matière d'itinérance et de requalification des voies ferrées sur des tronçons importants.

Le Pays Vallée du Loir et le *Guide du routard* mettent en avant le vélo. La Loire à vélo, la Sarthe à vélo sont des outils importants de développement. Les tronçons de voies ferrées désaffectées méritent d'être valorisés au bénéfice des touristes, mais également au bénéfice de la population. Je suis très heureux de voir figurer les études. Dans les années 2000, Chantal Albagli, Conseillère générale, du canton de Malicorne s'était attachée à ce projet. C'était très compliqué avec la SNCF et Réseaux ferrés de France. J'imagine que ce n'est toujours pas facile, mais cela en vaut la chandelle. Je vous adresse tous mes encouragements pour ce projet !

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Dans la mesure où je suis une Sarthoise de souche, que je m'intéresse à mon Département, que je l'aime, et que je pense être dans une minorité constructive, mon propos visera à saluer le travail réalisé.

Il y a six mois maintenant, j'ai participé à deux visites sur le terrain, fin juillet pour la première et fin août pour la seconde. Avec quelques collègues élus et des agents de la collectivité et de Sarthe Tourisme, nous avons participé à des visites de sites touristiques dans le nord et dans le sud de la Sarthe. Nous avons remarqué qu'ils s'adressaient aussi bien à des familles qu'à une population plus aisée. À chaque fois, nous avons eu la satisfaction que peuvent éprouver des acteurs lorsque leur travail est salué. Bien sûr, nous pourrions faire encore mieux. Je tiens donc à remercier pour le travail réalisé, y compris en commission, où nous sommes écoutés.

Je remercie également pour le travail réalisé à l'occasion du Comité du patrimoine. Nous travaillons en toute transparence. Comme je vous le dis, je suis une personne qui dit quand cela va bien.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je prends la parole pour contredire ... (*Rires.*) ... non...

Simplement, je veux vous alerter des nuisances de la LGV que subit le seul camping cinq étoiles de la Sarthe à Sillé-le-Philippe. Vu la situation, il va décliner, voire peut-être fermer un jour si les nuisances se poursuivent. J'ai parlé de drame au sujet du médical ce matin, mais pour notre canton, c'est une situation dramatique, car le camping attirait une clientèle plutôt aisée dans un cadre magnifique et qui était bénéfique au rayonnement départemental car ces personnes se promenaient et consommaient dans la Sarthe.

J'interviens en séance publique pour alerter de cette situation très problématique.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Rapport n° 11 : donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Notre groupe ne formulera pas d'objections à ce rapport. Cela dit, j'aimerais reprendre ce qui a été évoqué ce matin par M. Counil sur la carte scolaire des collèges. Lors de la dernière Commission permanente, je me suis exprimé sur la fermeture du collège Le Ronceray. Le travail des Conseillers départementaux du canton fut constructif. Il a été rappelé dans quelles conditions cela fut fait.

Lors de la Commission permanente, j'avais évoqué le fait que la question aurait dû être étendue à l'ensemble du Département, à d'autres territoires, même si les conditions sont sans doute différentes et appellent une solution différente. La question doit être posée d'ici à la fin du mandat pour rationaliser nos fonctionnements, car, d'un point de vue pédagogique, on sait qu'un seuil est requis au bon fonctionnement d'un collège.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Comme tous dans cette assemblée, je suis très attaché à notre Département. Je trouve étrange de devoir le dire, mais je le dis. Je suis également très attaché aux collèges, quel que soit l'endroit où ils se situent. Je suis très attaché enfin au travail réalisé par les enseignants, à l'engagement des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes au collège du Ronceray.

Dans le cadre de la Commission permanente, j'ai voté contre la fermeture du collège du Ronceray. Les engagements pris successivement, en six ans, n'ont pas été tenus. Aussi quand on considère avec objectivité la situation du collège à l'heure actuelle, la fermeture est une possibilité.

Quand on est Conseiller départemental, il faut donner la chance à l'ensemble de la population des élèves dans les collèges, dans les écoles, à ceux qui enseignent. Cela n'a pas été le cas, ce que je déplore. Il y a quelques jours, j'ai rencontré une fois de plus les parents d'élèves. Ils continuent à se mobiliser. Malheureusement, ils savent que c'est la fin. S'appuyer sur une carte scolaire en intégrant la fermeture d'un collège, je trouve cela désolant.

Rapport n°1 : soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la famille

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton le Mans 2*)

Mon intervention portera sur l'externalisation de la formation des assistants maternels.

La législation prévoit que toute personne qui souhaite devenir assistant maternel reçoit 120 heures de formation obligatoire, 60 heures avant d'exercer son métier et 60 heures dans les deux années qui suivent l'installation. Actuellement, le Conseil départemental assure lui-même les 60 premières heures de formation tandis que les 60 suivantes sont assurées par un organisme privé.

À la suite de ce rapport, vous annoncez que vous prévoyez l'externalisation complète de la formation des assistants maternels à compter du 1^{er} janvier 2019. Concrètement, il est prévu de déléguer cette formation dans sa totalité à un organisme privé. Nous prévoyons la suppression du service Semafor, composé de plusieurs agents du Conseil départemental et qui assure actuellement cette formation.

Notre groupe trouve cette décision dommageable. D'une part, elle conduira demain à confier à quelqu'un d'autre une mission primordiale du Département, qui est la formation des professionnels qui auront, sous leur responsabilité, à leur domicile ou en MAM, la garde des enfants. D'autre part, elle conduit à donner à un organisme privé ce que le Département fait très bien. En effet, compte tenu de son organisation et selon les retours que nous en avons, la formation de la collectivité est une formation de qualité qui bénéficie de l'intervention de professionnels du domaine médicosocial, du service de la PMI, notamment de médecins.

Il nous semble que la prévention est en jeu derrière cette décision. Nous aimerions savoir si, avant de décider l'externalisation des assistants maternels, vous avez réalisé un premier bilan du partenariat né de cette première externalisation. Concrètement quelles sont les évaluations dont nous disposons aujourd'hui de cette externalisation vers un organisme privé pour les soixante dernières heures de formation obligatoire. Selon certains retours d'expérience, les avis semblent hétérogènes et disparates. Avons-nous réfléchi à la possibilité de mutualiser cette formation avec d'autres Départements puisque nous n'avons plus cette obligation légale. Peut-être la formule serait-elle intéressante ?

Quels sont les critères que vous utiliserez pour évaluer la formation des assistants maternels quand elle sera externalisée afin de déterminer les bonnes pratiques, la bientraitance et son niveau de qualité.

Rapport n°2 : favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Au nom de mes collègues de la commission, je tiens à saluer les échanges constructifs que nous menons à l'occasion des commissions de la solidarité. Je remercie les services et Mme la Présidente.

Oui, comme l'a indiqué M. Grelier, il faut soutenir le personnel des EHPAD, les résidents et les familles qui se mobilisent aujourd'hui pour la deuxième fois en raison d'un mal-être profond. Il est important de réfléchir collectivement à cette problématique.

Ce matin, Monsieur le Président, dans vos propos, vous avez évoqué la stratégie du maintien à domicile. Il ne peut se faire que si les services à domicile sont soutenus. Le mode de financement actuel, c'est-à-dire la tarification à la demi-heure, choisie par le Département, a dégradé et dégrade les conditions de travail. Le temps de trajet non rémunéré oblige à plus d'interventions. Il génère une perte de sens dans le travail, mais il a également mis en difficulté les associations. Nous demandons depuis 2015 que cette tarification soit étudiée.

Lors de la dernière réunion de la Commission, on nous a laissé entrevoir qu'une étude serait entreprise au cours de l'année 2018. Devant les enjeux de maintien à domicile nous ne pouvons que nous réjouir que cette décision de réétudier le financement.

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1*)

Je poursuivrai sur le même thème qu'Isabelle Lemeunier en rappelant que nous menons un travail constructif en commission. Nous avons le sentiment que notre parole est entendue et notre crédibilité reconnue. Pour autant, en tant qu'opposition, nous avons des devoirs d'alerte.

Aujourd'hui est la deuxième journée de mobilisation nationale dans les EHPAD. Il est important que nous prenions en considération la dimension humaine des difficultés rencontrées par ces établissements. La tarification se fonde sur un forfait hospitalier, un forfait hébergement et un forfait dépendance. Cette tarification connaîtra prochainement la mise en place des états prévisionnels de recettes et de dépenses. Quand on voit la destruction que ce système financier a induit dans les hôpitaux, on ne peut que s'interroger et être vigilant sur les conséquences qu'il risque d'avoir sur le fonctionnement de nos structures d'accueil des personnes âgées.

Ces structures ont le mérite de tisser des liens entre les personnes âgées et les personnels. Comment ces liens, nécessaires et vitaux, peuvent-ils continuer à se construire ? Comment faire pour que les personnes âgées conçoivent que la vie peut continuer grâce à d'autres petits bonheurs ? Comment aider les personnes dépendantes à surmonter l'écueil monumental du deuil de leur autonomie sans que leur soit accordé un minimum d'attention ? C'est-à-dire passer du temps auprès d'elles ? Autant dire que les soignants n'y parviennent que rarement aujourd'hui. Un accompagnement doit être assuré par des personnels, non seulement en nombre suffisant compte tenu de l'importance de la perte d'autonomie mais aussi parfaitement formés à l'écoute et au prendre soin. Ayant été pendant quarante ans soignant et gestionnaire des soins, je ne peux que m'interroger !

Les personnes dépendantes ont besoin d'une présence continue. Elles ne peuvent pas seules maintenir ce qui faisait la vie. Nous sommes confrontés à une dimension humaine, relationnelle qui doit être présente dans les structures. Au regard de la tarification actuelle, de la réforme qui s'annonce, je crains que l'on ne puisse plus répondre à l'engagement que nous assumons, en tant qu'élus, d'apporter une dimension humaine aux personnes âgées.

Aujourd'hui, les soignants en structures ne procèdent qu'à des actes mécaniques et obligés : le lever, la toilette, les changes, les repas, les soins, la distribution des médicaments, les déplacements intérieurs de la chambre à la salle à manger, au salon et puis à nouveau à la chambre.

Je m'interroge toujours sur le sens de la vie que cela peut avoir pour ces personnes présentes dans nos structures. Il est vrai que le Département n'a pas cette responsabilité, mais les Départements ont aujourd'hui la responsabilité de dénoncer un système financier qui produit les manques que je viens de citer.

J'ai lu ce matin qu'un rapport venait d'être remis à la ministre de la santé par deux députés et que ce rapport présentait trois axes.

Doubler le nombre de soignants dans les EHPAD.

Revaloriser le statut des aides-soignants.

Suspendre le projet de réforme de tarification. C'est important. En tant qu'élus, vous avez sans doute, sur vos territoires, un nombre élevé de structures d'accueil des personnes âgées. En tant qu'élus départementaux, que l'on soit en ville, dans la ruralité, il est important que nous ayons toujours présents à l'esprit que ce sont nos parents qui sont aujourd'hui dans ces structures et que demain ce sera nous.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

J'interviendrai sur les enfants porteurs de handicaps.

Je pense à Jeanne, à Jules, à Enola, qui sont porteurs de handicaps très lourds, dont les familles sont obligées de créer des associations pour récolter quelques fonds et faire face aux dépenses d'équipement même si la MDPH ou d'autres aident.

Ces familles créent des associations parce qu'elles ne trouvent pas de réponse en termes de soins. Certaines sont obligées de partir aux États-Unis, en Espagne ou ailleurs, mais cela revêt un coût et bien des familles sont incapables de faire face à l'ensemble des dépenses. Je me demande si, à un moment donné, nous ne pourrions pas, avec tous ceux qui ont les compétences d'intervention dans ce domaine, échanger et envisager des réponses politiques et financières afin d'alléger les difficultés que rencontrent actuellement ces familles.

Un fauteuil pour un enfant, par exemple celui de Willos, coûte 4 000 €. Les parents ne disposent pas de cette somme. La MDPH peut intervenir mais prévient que la réponse n'interviendra pas avant quelques mois. Cela pose le problème de la scolarisation des enfants. Trouver un établissement scolaire susceptible de recevoir régulièrement et dans les meilleures conditions possible un enfant porteur d'autisme lourd est compliqué car il requiert du personnel formé. Aussi, quelques enfants se rendent-ils d'un endroit à l'autre, pas tous les jours, et parfois pas certaines semaines. D'autres vont à l'école deux heures et puis on annonce aux parents qu'à partir du 1^{er} avril, ce dont le Département n'est nullement responsable, l'aide à la vie scolaire ne sera plus versée, si bien qu'un enfant de six ans qui allait à l'école six heures par semaine n'y ira plus.

Ne pourrions-nous interpeller l'Éducation nationale et l'Inspection d'académie ? Pourquoi supprimer l'AVS qui accompagne un enfant dans une école au Mans ou ailleurs dans le Département ?

Enola, quinze ans, est en fauteuil. Grâce à la mobilisation de plusieurs associations, elle dispose d'un fauteuil électrique, elle peut se déplacer seule. Elle poursuit chez elle ses études par correspondance et a obtenu son diplôme. Elle souhaite continuer, mais toujours par correspondance, car les établissements ne sont pas adaptés à son handicap.

Je voudrais également parler des parents d'enfants porteurs de handicap. Lorsque leur enfant va dans un

centre spécialisé, les parents l'emmènent en voiture, parcourant parfois une dizaine de kilomètres, jusqu'à l'arrêt du ramassage scolaire parce que le bus ne passe pas dans leur commune. Ne pourrions-nous engager une réflexion pour répondre au mieux aux besoins de ces familles ?

Jeanne, Enola, Willos, Jules ont quatre handicaps différents. Ils ont en commun le handicap et souhaitent avoir accès à un minimum d'éducation, de loisirs et avoir la possibilité de se déplacer.

Je sais que vous êtes attentifs à ces questions, mais je voudrais que nous réfléchissions pour trouver des réponses à ces difficultés. Notre Département est un Département solidaire, et même très solidaire. J'ai eu l'occasion de le vérifier le 10 février quand j'ai organisé *Le Mans solidaire rencontre la Sarthe solidaire*. Les échanges ont été très forts et des exemples de mobilisation d'associations ou de citoyens ont été présentés sur le terrain de la solidarité, dans tous les domaines : sportif, culturel, caritatif et du handicap. Compte tenu de cette richesse, notre Département pourrait aider l'ensemble de ces familles dont les enfants sont porteurs de handicap.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Selon ce que j'ai cru comprendre, et je voudrais en avoir la confirmation, il existe une volonté de travailler sur les temps d'intervention des aides à domicile. Je voudrais avoir confirmation qu'une étude est menée sur le sujet. Je rappelle que cela fait des années que nous demandons que le temps d'intervention à la demi-heure soit revu. Nous estimons que l'on ne peut calibrer toutes les interventions de la même façon puisque les situations diffèrent selon les personnes. Une demi-heure est un temps court. Je me réjouis que vous évoluiez vers une proposition que nous avons formulée en 2014.

Rapport n 3 : protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1*)

Je voudrais revenir sur la situation du Foyer de l'enfance sur laquelle, je suis déjà intervenu lors de la dernière réunion de la commission Solidarité. Cette situation complexe, compliquée, d'urgence et de crise ne peut durer. Elle est telle aujourd'hui que je considère que la structure peut devenir maltraitante. Je ne dis pas qu'elle est maltraitante, mais je pense qu'elle peut le devenir assez rapidement.

Le Foyer de l'enfance est le dernier maillon d'un parcours d'enfants en rupture familiale, scolaire et sociale. Il reçoit également des enfants placés par l'autorité judiciaire. La difficulté tient à la promiscuité entre des jeunes accueillis pour des causes très différentes, des jeunes d'âges très mélangés et à des troubles du comportement pour les uns ou à des profils délictueux pour les autres, en particulier ceux qui sont en placement judiciaire.

De lourdes contraintes pèsent sur cette structure, qui, je le rappelle, est une structure ouverte, qui accueille des jeunes en difficulté de façon temporaire. Sa finalité est la sortie des enfants, une fois qu'ils se sont restructurés, après avoir été recadrés, après avoir bénéficié d'un système éducatif, après leur avoir redonné des repères.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que ce que l'on offre à ces enfants n'est plus en lien avec la vocation éducative de la structure. Je ne jette la pierre ni au Département ni aux services du Département. Je note en effet qu'une contrainte leur est imposée. Lorsqu'un juge décide d'un placement judiciaire, quelle que soit l'heure de la journée ou de la nuit, le foyer est obligé de l'accueillir. Pour cela, il faut parfois installer des matelas à même le sol car le foyer est en sureffectif.

Ce qui me traumatise, c'est que dans ce lieu ouvert, ce lieu où normalement on devrait être sereins pour prendre en charge ces enfants, jusqu'à douze policiers sont parfois présents dans la structure. On en a compté jusqu'à 25 une fois. Je pense que l'on perd alors jusqu'au sens de la vocation même de la structure.

Lorsqu'un enfant de six ans brise le pare-brise d'une voiture de police, on peut s'interroger ; quand on lit sur les murs des tags contre le directeur de la structure, on peut s'interroger ; quand certaines portes sont bloquées avec des chaises pour empêcher certains agitateurs d'entrer, on peut s'interroger.

Puisque nous en sommes au débat budgétaire pour l'année 2018, je dis, à la suite de Christophe Chaudun, qu'il nous faut créer une cellule de crise qui permette d'en sortir.

Je voudrais également, comme je l'ai fait en commission, poser la question de la responsabilité des différents acteurs. Les juges ont une part de responsabilité du fait des ordonnances de placement. La Protection judiciaire de la jeunesse parfois est injoignable. Le Département a un rôle à jouer. Il a externalisé le centre maternel, ce qui est une bonne opération. Je l'ai visité, j'ai vu comment cela s'était passé. J'ai parlé avec une mère qui aujourd'hui est rassurée, ravie que son enfant ne soit plus au Foyer de l'enfance. En d'autres termes, ce lieu qui devrait être un lieu de « bienveillance » ne répond plus à sa fonction. Si l'on ne prend pas le taureau par les cornes, si l'on ne répond pas à cette situation de crise, nous n'arriverons pas à sortir de là. Il faut que tous les acteurs qui concourent au fonctionnement du Foyer – le juge, la PJJ, l'Éducation nationale, le Département, – puissent se concerter et travailler ensemble pour trouver des solutions car il en existe.

Des centres existent dans d'autres Départements ; je pense aux centres d'éducation renforcée. Peut-être est-il plus compliqué pour un juge de signer une ordonnance que de demander un placement rapide au

foyer. Dans un tel cas, peut-être que le foyer a-t-il tout intérêt à ce que le jeune mis en placement judiciaire reparte très rapidement là où il était. Le nombre de fugues est élevé pour la raison que ce foyer, qui a été inauguré voilà six ans, est déjà dans un état de vandalisme avancé. Tous les matériels sont détruits par les jeunes agités.

Allons plus loin. Les services de police du Mans précisent que certains jeunes hébergés au foyer de l'enfance commettent des dégradations sur les véhicules du quartier et hors du quartier. Nous ne sommes plus dans un lieu serein de prise en charge, mais dans un lieu où la violence verbale et physique est devenue une pratique courante. Nous avons intérêt en tant qu'élus à assurer une gestion de crise.

Le projet de service doit être réfléchi à moyen et long termes. Il faut former les personnels, c'est vrai. Faut-il beaucoup plus de personnels ? Je ne suis pas sûr. Encore faut-il qu'ils soient présents et non en arrêt maladie. Il convient également de freiner leur *turnover*. Il faut engager un travail de fond qui ne doit pas être entrepris par les seuls services du Département. Tous les acteurs qui concourent au parcours des jeunes doivent être liés par une vraie concertation.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Évêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je ne reviens pas sur les propos détaillés de M. Petit-Lassay ; je suis toutefois surpris que cela n'ait pas été évoqué dans la présentation du rapport. Le sujet, en effet, nous paraît mériter une interpellation, c'est un sujet majeur et urgent caractérisés par des actes de délinquance, des locaux dégradés... Les photos circulent, nous n'inventons rien. Aujourd'hui, les personnels sont en grande souffrance et en arrêt maladie. Dès lors, nous sommes entraînés au fond du gouffre par une spirale descendante.

Nous ne pouvons-nous contenter de transférer la responsabilité sur les autres, même si les responsabilités sont partagées et qu'une concertation d'urgence s'impose avec nos partenaires pour évoquer la situation de crise. Mais on ne peut siéger ici et renvoyer la balle aux autres. Certes, ce sont des sujets sur lesquels nous n'exerçons pas l'unique responsabilité, pour autant c'est nous qui gérons le Foyer de l'enfance. Il faut agir et très vite. Un rassemblement est organisé par les personnels lundi prochain, j'ai compris que les organisations syndicales avaient souhaité vous rencontrer, au surplus, les professionnels sont à bout de souffle ; ils culpabilisent de ne pouvoir bien faire leur travail. Ils ne peuvent plus protéger les enfants. On entend dire que des jeunes fuguent, qu'il y a des matelas par terre du fait d'un excès d'effectifs. Il faut faire quelque chose et très rapidement. Voilà notre demande et bien sûr nous serons derrière vous pour soutenir les actions que vous mènerez. Il faut apporter une réponse avant que la situation nous saute à la figure. Cette affaire prend des proportions très importantes. Voilà ce que je voulais dire pour conforter l'intervention de M. Petit-Lassay.

Je voulais évoquer un second sujet ayant trait à la protection des plus vulnérables. En l'espèce, ce n'est pas aux élus départementaux que je m'adresse, car je sais que vous êtes attentifs à la situation des structures recevant des femmes violentées. Il n'y en a guère sur le Département, mais j'en connais une dans le canton de Marie-Thérèse Leroux. Elle est gérée par le centre social LARES qui se situe à Montfort-le-Gesnois, sur le canton de Savigné-l'Évêque.

D'un point de vue de la gestion, cette structure est en grande difficulté pour des raisons de financements, ceux du Département et ceux de l'État ; le centre reste déficitaire chaque année. La gestion est devenue critique. Le veilleur de nuit a désormais disparu car le centre ne peut plus le payer et a donc fait appel à une société de sécurité. On assiste aussi à des fugues, des personnes s'en vont la nuit car elles ont peur d'être visitées par la personne qui les a violentées, elles ont peur d'être retrouvées, elles ne se sentent pas en sécurité.

La structure en vient à ne plus remplir son rôle convenablement. Le centre social a interpellé en octobre la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui, paraît-il, serait du Département, mais la lettre du centre n'avait toujours pas reçu de réponse voilà dix jours. Cela paraît pourtant un sujet de nature à intéresser Mme la Secrétaire d'État. Or, elle ne semble pas si concernée que cela. C'est dommageable pour la structure de Beillé, là même où elle est venue signer une convention avec le Medef, mais elle n'a pas trouvé le moyen de s'arrêter dans cette structure qui, concrètement, défend les personnes victimes de violences. Je voulais profiter de cette session pour le dire car s'il est bien de brasser du vent, face à des situations dramatiques, il faut parfois agir concrètement. Peut-être partagerez-vous mon propos.

Rapport n 4 : garantir une offre de soin de proximité

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je partage pleinement vos propos. La question médicale relève de la compétence de l'État et c'est au niveau national de la gérer. Malheureusement, rien n'est fait, ou insuffisamment depuis des années. Aussi, nous n'avons plus le choix. Nous sommes donc favorables à tout ce qui est mis en place, nous soutenons les différentes actions engagées depuis de nombreuses années. Nous avons voté tous les rapports qui recherchaient des solutions. C'est aussi dans ce sens que nous avons voulu déposer un vœu pour taper du poing sur la table et alerter le Gouvernement. Cela suffit, il faut que des décisions soient prises, on ne peut continuer ainsi. Toutefois, les fruits de notre action ne suffiront pas à combler les départs à la retraite à l'avenir. C'est vrai pour les généralistes mais aussi pour bien des spécialistes.

J'ajoute un élément et sur ce point je persiste et signe : il faut des mesures coercitives. Depuis quinze ans, on entend les députés réclamer des mesures coercitives. Ils demandent que l'on installe les médecins là où sont les besoins. J'entends cela depuis de nombreuses années, mais à l'Assemblée nationale aucune décision n'est prise à cause du lobby des médecins, du syndicat des médecins libéraux qui ne veut surtout pas que l'on touche à la liberté d'installation. La situation est désormais suffisamment inquiétante pour que l'on agisse. Dans la revue de presse reçue du Département figure un article de *La Gazette* qui prévoit la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les déserts médicaux. Elle sera conduite par Philippe Vigier, député UDI et partisan de la régulation. La régulation cela signifie que l'on conventionne là où il existe des besoins. Pour moi, il ne s'agit pas d'établir une médecine à deux vitesses ; elle existe déjà. Aujourd'hui, des Sarthois vont à Nantes ou à Paris pour une visite chez un ophtalmologiste.

Dans le projet conduit par le député Vigier et parmi les bonnes propositions – ce qui me permet d'insister sur le fait que ce n'est pas un problème politique –, on trouve la régulation et les IPA qui sont les super infirmières. Une quatrième année d'étude serait proposée aux infirmières qui veulent acquérir une compétence supplémentaire. Sous l'autorité du prescripteur, qui reste le médecin, elles pourraient être amenées à faire le suivi des maladies chroniques ou d'autres actes. Mais l'on constate la levée de boucliers du syndicat des médecins qui s'y opposent ; les médecins veulent simplement se protéger.

Voici l'état d'esprit qui nous anime : placer l'État face à ses responsabilités, dire qu'il faut trouver des moyens de réguler, de conventionner pour obtenir une réponse à nos difficultés.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Une des pistes consiste à travailler avec la faculté d'Angers pour accueillir au Mans une antenne du CHU. C'est une réflexion à approfondir dans la mesure où l'installation des internes repose pour une large part sur l'habitude qu'ils prennent d'un territoire.

Autre sujet, il faudrait instaurer une cellule d'aide au placement des conjoints ; un médecin peut s'installer parce que son conjoint, qui est cadre par exemple, trouve un travail en Sarthe. Il faut également revoir la règle qui consiste à conditionner la bourse d'études au fait que les médecins s'installeront en zone de désertification. Il serait préférable que les choses soient claires et préciser que cela concerne toute la Sarthe ou alors il faudrait appliquer une modulation plutôt que ce système qui est un peu bancal, car l'essentiel reste d'attirer des médecins dans la Sarthe. Entre Le Mans et une petite ville à 20 km du Mans, peu importe, ce qui est nécessaire c'est que l'installation intervienne dans la Sarthe, quitte à moduler nos aides plutôt que de subir cette règle : les gens se disent qu'ils vont recevoir une bourse et qu'à la fin, faute de dérogation, ils devront rembourser. Je pense qu'un mécanisme strict serait dangereux.

Il conviendrait également de faciliter le logement des jeunes stagiaires. Je pense qu'il serait utile d'avoir un conventionnement avec les offices HLM, Sarthe Habitat, la Mancelle HLM et Le Mans Habitat afin de disposer d'un quota de logements mis à disposition gratuitement à proximité des maisons médicales. Nous avons une maison médicale à Coulaines et nous sommes en train d'y réfléchir avec Sarthe Habitat. Il faudrait afficher cette possibilité, y compris dans les documents du Conseil Départemental pour que, d'une façon ou d'une autre, elle soit popularisée.

Rapport n° 6 : renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Monsieur le Président, vous avez souhaité hier que la minorité soit force de propositions et que nous ayons un rôle constructif. J'avancerai donc une proposition sur les allocataires du RSA. Elle se fonde sur une expérience menée dans le Loir-et-Cher. Cette expérience est une plate-forme web nommée *Job 41*, en activité depuis maintenant un an. Son objectif consiste à rapprocher les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent. Elle constitue une première en France. Elle est partie d'un constat simple que nous pouvons faire dans notre Département, selon lequel le Loir-et-Cher compte environ 10 000 allocataires du RSA à la recherche d'un emploi ; dans le même temps, des entreprises locales peinent à recruter. Dans ce Département, l'Assemblée départementale, pour faire face, a choisi de s'engager, d'innover et de mettre en relation les allocataires du RSA et donc les entreprises qui recrutent en les accompagnant, en conseillant chaque partenaire, que ce soit les allocataires du RSA ou les entreprises pour permettre à chacun de trouver sa place et de faciliter sa réinsertion dans la vie active. *Job 41* s'inscrit dans les chantiers prioritaires du plan d'action 2021 du Loir-et-Cher. C'est pour ce Département une véritable feuille de route.

Cette plate-forme collaborative permet à la fois de se connecter à la CAF pour récupérer les données des allocataires et à Pôle emploi pour recenser les annonces déposées par les entreprises. Un référentiel Métier est mis en ligne. Une fois ces données intégrées dans la plateforme, les allocataires complètent volontairement leur profil : leur cursus scolaire, leur CV, leur cursus professionnel et leur formation. La plateforme croise ainsi les informations et recherche les offres qui répondent aux mieux aux profils des demandeurs. L'on assiste à une adéquation qui s'opère entre les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent. Les allocataires, grâce à une géolocalisation des entreprises, peuvent sélectionner les offres comprises dans un périmètre choisi, levant ainsi les freins posés par les problèmes de mobilité. Quant aux recruteurs, ils disposent d'une vision globale des compétences et expériences des candidats allocataires du RSA.

Ils peuvent sélectionner les critères répondant aux besoins de leur entreprise. D'autres Départements, dont l'Indre-et-Loire, s'apprêtent à reprendre ce dispositif qui a d'ailleurs été plébiscité lors de la dernière assemblée générale des Départements de France. C'est un bon moyen, me semble-t-il pour faire rimer emploi, solidarité et économie. J'ai voulu laisser de l'humain dans cette intervention, je n'ai donc pas cité beaucoup de chiffres, je voudrais cependant préciser que ce sont, en moyenne, 7 recrutements en CDI par an et environ 10 000 offres qui figurent en permanence sur cette plateforme. Peut-être pourrions-nous au moins nous rapprocher du Loir-et-Cher et examiner si cette plateforme peut être mise en place dans notre Département.

Commission Insertion et Logement

Rapport n°7 : faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

On voit les effets de la lutte contre l'habitat indigne en termes de consommation d'énergie. Par cette démarche, le Département fait ce qu'il faut car on note que les consommations d'eau et d'énergie sont en baisse et que les demandes d'aide au FSL diminuent également. Cela montre que cette politique offre des résultats. Par ailleurs, l'opération "Logement d'abord" ne peut se résumer à donner des clés à un locataire, je ne dis pas que le Département fait cela. Certaines personnes sont tellement loin du logement qu'elles ne savent comment l'investir, comment l'habiter et un accompagnement social est nécessaire pour les aider. Des locataires n'ont pas eu de logements depuis des années. Un accompagnement social par des associations qui en ont l'habitude me semble utile.

À trois reprises, j'ai aidé à trouver des logements à trois personnes venant de la rue. Au bout de trois mois, elles ont quitté le logement faute d'une aide pour investir le logement. Si l'on donne un lit à quelqu'un qui a vécu longtemps à la rue, la première chose qu'il fait est de mettre le matelas par terre. L'accompagnement social est central.

Je siège au FSL ; l'esprit y est constructif et les agents sont de qualité. Nous cherchons les solutions pour que les personnes qui frappent à la porte du FSL reçoivent l'aide escomptée. Travailler sur l'objectif d'améliorer et réformer le FSL me semble important. J'ai échangé avec Samuel Chevallier et les agents : il faut partir de notre société aujourd'hui et de ses évolutions, et revoir la façon de donner des aides. Je me félicite que nous ayons la possibilité de revisiter le FSL de temps en temps dans le programme. Parfois, mes propos sont incompris ou mal interprétés. Je tiens donc à préciser que les agents du Département relatifs au FSL et au RSA démontrent par leur travail une grande implication dans leurs tâches.

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

Rapport n 8 : faire du numérique un levier pour le développement territorial

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Un mot pour expliquer que notre groupe a toujours soutenu la politique de développement numérique que vous venez d'exposer. Vous voyez que nous savons à certains moments reconnaître quand les choses sont bien faites. Cela mérite d'être souligné. Tous les rapports sur la Fibre optique ont été votés favorablement par notre groupe. Quand c'est bien, il faut le dire ; on le dit. Quand ce n'est pas bien, il faut le dire aussi, tel était le sens de notre intervention d'hier.

Sur l'aspect innovant, le Département est présent, c'est important. Je ne sais si faire une DSP est innovant, c'est, en tout cas, un moyen de pouvoir avancer plus vite. Tel est l'objectif et comme vient de le rappeler Fabien Lorne, se fait jour une volonté et un souhait des territoires d'aller plus vite et de déployer plus largement, même si les communautés de communes sont mises à contribution et que leurs budgets ne sont pas extensibles, c'est une volonté affichée et c'est plutôt intéressant. Reste que j'ai été un peu surpris du calendrier ; une DSP c'est long à mettre en œuvre. Si elle intervenait avant 2019, ce serait parfait et permettrait de prévoir dans tous les budgets les crédits nécessaires à ce déploiement.

Ce n'était pas une de mes consignes, le vote reste personnel. Ce vote était lié à un contexte particulier sur le secteur de La Flèche. Depuis, les choses ont évolué, puisque l'opérateur SFR qui semblait vouloir faire des propositions assez alléchantes n'a pas suivi les discussions. Je me suis toujours exprimé à titre personnel pour la solidarité, ouvrir une brèche aurait eu pour effet de fragiliser le syndicat numérique et je m'étais exprimé dans ces termes.

Michèle JUGUIN-LALOYER (*Conseillère départementale du canton de La Flèche*)

À la Communauté de communes du Pays Fléchois, nous avons eu des documents de SFR et comme nous sommes un peu crédules, nous y avons cru un moment. Nous avons voulu explorer cette piste. Je reconnais maintenant qu'il s'agissait d'une impasse.

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

Rapport n°9 : développer le numérique dans l'exercice des politiques publiques

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'interviendrai sur le même sujet, notamment la partie liée au plan numérique Collège.

Il est dommage que l'État ait abandonné les financements destinés à équiper les collèges. Un tel équipement pédagogique était de son ressort et nous sommes plusieurs à partager le même avis sur la question. Cela dit, nous avons décidé d'assumer la mise en place du numérique.

Il y a quelque temps, nous vous avons alertés sur les difficultés que rencontraient certains établissements s'agissant de la mise en place du Plan numérique, notamment en lien avec la société SPIE, en charge du contrat et de sa mise en œuvre.

Nous avons noté une prise de conscience, une réactivité, des réunions ont été organisées, nous avons perçu la volonté de résoudre les problèmes qui se posaient. Pour autant, aujourd'hui, tout n'est pas encore réglé, il faudra continuer à œuvrer en ce sens parce que des réponses sont encore attendues. Je pourrais citer quelques exemples, mais tel n'est pas l'objet de mon intervention.

Le Groupe des Élus de gauche n'a pas décidé de voter contre le Plan. Il est très important qu'il se déploie pour les jeunes Sarthoises et Sarthois. Mais nous émettrons un vote d'abstention et de vigilance. Nous attendons le bilan des années SPIE. Je ne sais si son intervention aura donné entière satisfaction au terme du contrat. Lors du renouvellement, il faudra se poser les bonnes questions.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

La question qui est soulevée est complexe. Nous l'évoquons depuis très longtemps, j'ai même l'impression que nous tournons en rond. Cela fait plusieurs années que j'alerte sur le retard pris par le Département de la Sarthe en termes d'équipements informatiques des collèges. Même si la politique se veut plus volontaire, nous sommes loin du compte.

Le Président nous a dit que le Département de la Sarthe apparaissait comme l'un des pionniers en matière de déploiement du numérique sur le territoire. Je lui accorde. Je l'ai dit hier matin : s'il est un endroit où nous ne sommes pas des pionniers, c'est en matière d'informatique dans les collèges. Nous sommes très en retard comparé à bien des Départements ou d'autres collectivités.

En tant qu'enseignant en lycée, j'ai vu de quelle manière la Région nous a accompagnés sur le Plan de l'équipement des établissements et de la mise en place des pratiques pédagogiques autour de l'informatique. Si je compare avec le collège où ma femme enseigne, je note des différences et les difficultés pour les enseignants de s'emparer de cet outil, car parfois même l'outil n'existe pas !

Le Président s'est vanté que les collèges étaient reliés en fibres optiques et haut débit. Il est une bonne chose de mettre en place les tuyaux, mais sans robinet au bout du tuyau, le tuyau ne sert à rien ! De nombreux établissements ont pris trop de retard.

Le débat continue de se poser pour savoir si l'on doit doter ou non, si les enseignants sont prêts, etc. Je ne comprends pas que l'on soit encore à se poser cette question. À l'heure actuelle, tous les enseignants sont mobilisés sur cette question dans le cadre de leur formation.

Une équipe dans un collège bouge, fortement. Si vous partez du principe qu'une année l'équipe n'est pas intéressée, l'année suivante, une autre équipe sera très intéressée. Il faut être plus volontaire sur cette question.

M. Vallienne a loué la réactivité des services. Je n'en doute pas un seul instant. Personnellement, ce qui m'inquiète c'est la réactivité des élus. Cela fait des années que nous alertons et que le dossier patine. La majorité reconnaît elle-même que les solutions mises en œuvre ne sont pas totalement satisfaisantes. Pour autant, la nécessité impose d'aller plus vite et plus loin.

À la question de savoir s'il faut doter ou non les structures en attendant que les enseignants soient prêts, je répondrai que j'ai toujours eu tendance à penser que l'organe crée la fonction. Cela fait 18 ans que j'enseigne dans le même lycée. Lorsque les ordinateurs ont été installés, nombre de mes collègues n'étaient pas intéressés. Aujourd'hui, ils sont les premiers à les utiliser. À force d'avoir un outil, on s'en sert.

Nous sommes dans un monde où préparer l'avenir des jeunes passe obligatoirement par l'outil numérique. Dans la mesure où nous aimons tous la Sarthe et les jeunes Sarthois, j'incite la majorité à mettre les bouchées doubles.

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

Rapport n°10 : moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Merci à M. Batailler de cette présentation.

Je m'interroge sur le dispositif. Mme Lafont-Leclercq, la directrice du service, a présenté au Pays du Perche sarthois les dispositifs sur la mobilité, notamment sur le déploiement et le schéma des bornes électriques sur le territoire départemental. Son exposé était très intéressant et clair. Mes collègues maires ou représentants des communautés de communes m'ont fait un retour suite à la réunion. Je m'interroge sur le niveau d'aide que nous allons mettre en place pour acheter ces bornes qui ne me semblent pas à la hauteur de l'enjeu. Si j'ai bien compris, la subvention s'élèvera à 20 %, plafonnée à 6 000 €, sachant qu'une borne de recharge rapide coûte entre 40 000 et 50 000 €. Je m'interroge : les communes investiront-elles à un tel coût ? La Région apportera son soutien mais sur les grands axes. Cela risque, en revanche, d'être compliqué sur les autres réseaux.

Je me demande dans quelle mesure les communes souscriront à cette proposition car le niveau d'aide me semble insuffisant. Peut-être y a-t-il moyen d'obtenir d'autres financements, par l'ADEME par exemple. En tout cas, cela me semble un peu léger si nous voulons inciter les communes à s'inscrire dans ce schéma même si nous faisons payer l'électricité par carte d'abonnement.

Sur ma commune, nous sommes inscrits sur le dispositif Mouv'n Go. Nous disposons de deux voitures électriques à la location et d'une borne électrique. Le système est quelque peu différent, car ce sont des bornes qui chargent sur un temps plus long, mais le coût en est élevé.

Je m'interroge donc sur la réussite du dispositif vu les aides mises en place.

Rapport n 15 : accompagner les communes et les intercommunalités

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Pour une fois, je ne serai pas très innovant dans mon intervention. Je reprendrai celle de l'an dernier et celle d'il y a deux ans sur les dotations cantonales. Le point positif réside dans le fait qu'elles soient maintenues même si je sais que cela fait débat entre certains membres de la majorité. En tout cas, nous nous réjouissons qu'elles soient maintenues parce qu'il est important de continuer à soutenir le tissu associatif local qui en a bien besoin.

C'est donc un point positif. Pour autant, nous sommes un peu fâchés s'agissant du bonus de 5 000 dans les cantons qui ont plus de 20 communes. Depuis la réorganisation et le redécoupage des cantons, les cantons ont été construits pour avoir à peu près le même nombre d'habitants. Il y a là une injustice, une iniquité flagrante de traitement entre les cantons puisque, pour un même nombre d'habitants, certains cantons sont favorisés. Comme par hasard, aucun des cantons que nous avons en charge et où nous sommes élus ne bénéficie de ce bonus de 5 000 €.

Pour certains, sans doute aussi. Mais aucun canton de la minorité ne touche ce bonus. Peut-être aurait-il fallu abaisser le seuil du nombre de communes. Dans la mesure où il y a quinze communes dans mon canton, je propose de l'abaisser à quinze !

J'aimerais connaître le nombre d'associations concernées sur chaque canton, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Dans votre projet de mandat, vous aviez annoncé un traitement égalitaire entre tous les Sarthois. En l'occurrence, ce n'est manifestement pas le cas. Nous tiendrons la même position que celle que nous adoptons habituellement. Nous ne pouvons pas voter ce rapport dans ces conditions-là. Nous voterons donc contre pour les raisons invoquées.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Rapport n 23 : développer la communication externe et interne

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Explication de vote. En commission, nous nous sommes abstenus sur ce rapport et donc nous nous abstiendrons en séance. Nous trouvons que le magazine *La Sarthe*, s'il a très bien évolué sur la forme avec une présentation moderne et plus ergonomique, pêche cependant sur le fond. En effet, certains cantons sont défavorisés par rapport à d'autres. D'autres même sont quasi inexistantes.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je n'ai pas trop compris les explications de M. Lorne sur les compétences des communes. En effet, j'ai cru comprendre que le Code général des collectivités territoriales s'appliquait partout de la même façon ! Que l'on soit dans un canton urbain ou dans un canton rural, les communes ont les mêmes compétences, me semble-t-il.

Au Mans, il y a des routes communautaires et des routes départementales. De la même façon que sur la commune dont vous êtes maire.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Rapport n°27 : budget primitif 2018

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous n'allons pas reprendre les commentaires que nous avons formulés au cours de ces deux jours de débat. Vous avez entendu les différents éléments que nous voulions porter à l'examen des différents rapports. Nous en avons voté favorablement un grand nombre, nous nous sommes abstenus sur d'autres et nous avons voté contre certains. En conséquence de quoi, ainsi que nous l'avons déjà exprimé en commission des finances et de l'administration, notre groupe votera contre ce budget.